

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

\*\*\*\*\*

Séance du 17 AVRIL 2024 à 14h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

**SERVICE DES PORTS**

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages  
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères  
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur CHOPPE, Représentant des associations sportives et touristiques  
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

### **Étaient invités :**

Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –  
Environnement  
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame BLATT, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports  
Madame VENDROUX, Service des ports  
Monsieur CORDINA, Service des ports

### **Étaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.  
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour  
Hyères »  
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques  
Pêche, plaisance

*Envoi des Convocations par mail le 28 Mars 2024*

*Envoi des Documents par mail le 5 Avril 2024*

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de délibération : Finances - Compte Financier Unique 2023
3. Reprise des résultats au budget 2024
4. Bilan d'activité 2023
5. Statistiques 2023
6. Projet de délibération : Création de tarifs dans un objectif d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers
7. Projet de délibération : Consolidation d'un emploi en CDD par la conclusion d'un CDI
8. COMMANDE PUBLIQUE : Infrastructures et systèmes numériques – Acquisition de matériel informatique, accord-cadre à bons de commande
9. Modifications du règlement des conditions d'usage et de tarification applicable aux postes d'amarrage et aux outillages publics

### QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 14h00. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 27 MARS 2024.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 27 Mars 2024.

M.THEVENIN indique s'abstenir de voter puisqu'il n'était pas présent audit conseil.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** ABSTENTION : M. THEVENIN  
POUR : MAJORITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

M. BRUNEL rappelle que le Compte Financier Unique -CFU- retrace toutes les dépenses et les recettes de l'exercice clos.

Il comprend également les éventuels restes à réaliser et se présente comme suit :

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté		154 565,97
Opérations de l'exercice	57 500,64	140 912,17
<b>Résultat de clôture</b>	<b>237 977,50</b>	

Restes à réaliser		
-------------------	--	--

<b>Résultat définitif</b>	<b>237 977,50</b>	
---------------------------	-------------------	--

Libellé	Dépenses	Recettes
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		50 619,86
Opérations de l'exercice	250 881,43	278 972,18
<b>Résultat de clôture</b>	<b>78 710,61</b>	

Restes à réaliser	0,00	0,00
-------------------	------	------

<b>Résultat définitif</b>	<b>78 710,61</b>	
---------------------------	------------------	--

<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>316 688,11</b>	
---------------------	-------------------	--

Le budget est correctement exécuté puisque le taux de réalisation aurait été de 99,95% en recette d'exploitation en cas de rattachement effectué, ce qui aurait également entraîné un résultat sur l'exercice de +15 564€, comme le rappelle Mme CADIOU.

Il est noté que le taux de réalisation en dépense d'investissement n'est que de 18,31% puisqu'une partie des travaux prévus initialement n'a pas été effectuée, comme les sanitaires dont l'investissement de 100 000€ avait été finalement annulé à la demande des représentants des usagers.

En réponse à M. THEVENIN, il est expliqué que la hausse de la masse salariale est consécutive aux travaux réalisés en régie dont le temps passé par les agents a été refacturé.

M.BRUNEL félicite Mme CADIOU pour cette présentation claire permettant une meilleure compréhension des différents mouvements comptables.

En l'absence d'autre question, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 3 – REPRISE DES RESULTATS AU BUDGET 2024**

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté des comptes de la commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes financiers uniques 2023 des Ports d'Hyères Saint Pierre, la Capte, l'Ayguade, Auguier et Le Niel, a constaté les résultats suivants :

- Pour la régie du Port Saint Pierre :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 1 295 761,64 €
  - Excédent section d'investissement : 482 039,77 €
  
- Pour la régie du Port de l'Ayguade :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 17 985,26 €
  - Excédent section d'investissement : 215 432,87 €
  
- Pour la régie du Port de la Capte :
  - Résultat excédentaire de fonctionnement : 78 710,61 €
  - Excédent section d'investissement : 237 977,50 €

- Pour la régie du Port Auguier :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 7 886,80 €
- Excédent section d'investissement : 99 048,92 €
  
- Pour la régie du Port du Niel :
- Résultat excédentaire de fonctionnement : 51 871,60 €
- Excédent section d'investissement : 87 973,17 €

Il est proposé aux membres du conseil portuaire d'émettre un avis sur ce projet.

**VOTE** :        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 4 – BILAN D'ACTIVITE 2023**

M.BRUNEL propose un récapitulatif du bilan d'activités 2023 du Port de LA CAPTE :

- Régie UNIQUE regroupant l'exploitation des 5 ports de plaisance de la Commune à compter du 1er janvier 2024
  - Au cours de 2023 :
    - ➔ 5 conseils portuaires
    - ➔ 6 conseils d'exploitation
    - ➔ 1 CLUPP réuni le 11 octobre 2023
  - 44 agents au service des ports
  
- Infrastructures portuaires :
  - 193 postes d'amarrage
    - Dont : 74 abonnés
      - 52 CLD
      - 1 prof.
    - 66 postes passager (DRS + escale)
  
- Activités de la régie :
  - Liste attente : 1 poste attribué sur 127 inscrits
  
- Finances :
  - Mode de paiement : Paiement en ligne : 24% en 2023 alors que 2% en 2022
  - Clôture de l'exercice : résultat net global de 316 688€
  - CA : 262 K€

- Capital restant dû : 280 K€ en 2022 et 239 K€ au 31.12.2023
- Capacité de désendettement : 0,65 année

En réponse à M.CHOPPE, il est indiqué qu'il n'y a pas d'obligation de quota réservé aux navires de passage. Il est cependant à noter qu'une règle globale doit être fixée afin de réglementer le nombre maximum de professionnels et le nombre d'escales possible.

M.BRUNEL propose de voter.

**VOTE** : POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 5 – STATISTIQUES 2023**

M.GRIMARD présente une synthèse de l'année 2023 :

**Abonné :** 74

**Professionnel :** 1

**C.L.D.** env. 51 bateaux en moyenne par mois

**Réservations saisonnières :** Moyenne estivale\* : 33 bateaux/mois

Moyenne hivernale\* : 2 bateaux/mois (Présence de bateaux uniquement en novembre et décembre, soit environ 7 bateaux/mois)

**Escale ou prolongation :** Moyenne estivale : 17 bateaux/mois

Moyenne hivernale : 11 bateau/mois

Minimum de 9 bateaux en janvier, soit une moyenne d'1 bateau entrant tous les 3 jours pour une durée moyenne de 31 nuits, soit environ 9 bateaux présents par jour,

Maximum de 28 bateaux en Août, soit une moyenne de 1 bateau entrant par jour pour une durée moyenne de 16 nuits, soit environ 14 bateaux présents par jour.

*\*Période estivale : Mai à Octobre*

*\*Période hivernale : Novembre à Avril*

M.L'HENAFF rappelle que la durée d'une escale est de moins de 29 jours. Au-delà, il est nécessaire de passer par un système de réservation saisonnière le 10 janvier-8h, et un passage en commission qui attribue les places.

Les CLD, Contrat de Longue Durée, sont reconduits d'année en année et validés en commission. Ce type de contrat est consécutif d'une demande faite et d'une présence dans le port en réservation hivernale et en réservation estivale. Les abonnés sont pour leur part passés par la liste d'attente.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**      POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION D'UN TARIFS DANS UN OBJECTIF D'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX USAGERS**

La récurrence des périodes de restriction d'utilisation d'eau potable durant les épisodes de sécheresse a conduit les services des ports à mettre en œuvre un système de nettoyage des coques de bateau à partir d'eau de mer avec rinçage à l'eau dessalée.

Par ailleurs, l'organisation de régates de bateaux de prestige implique la possibilité pour les participants de pouvoir stocker les voiles et le matériel nécessaires dans des containers sécurisés ou des remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire.

Enfin, certains professionnels ont sollicité les services portuaires pour le stationnement sur un emplacement réservé de véhicules nécessaire à leur activité.

S'agissant de la qualité d'accueil au sein des ports d'Hyères, il apparaît opportun de revoir la politique tarifaire relative à ces prestations et de créer de nouveaux tarifs pour :

- L'utilisation du nettoyeur à haute pression
- Le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire
- Le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une Autorisation d'Occupation Temporaire Professionnelle

Prestation	Tarif
<p><b><u>Fixation d'un tarif pour utilisation du nettoyeur haute pression</u></b></p>	<p><b>4 €HT /ml du navire</b> en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières :  <i>Exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour un bateau de 6,30m : Taille du bateau est inférieure ou égale à 6,50m : on arrondit à 6m et le prix sera de : 6x4= 24 €HT</li> <li>- Pour un bateau de 6,80m : Taille du bateau est supérieure ou égale à</li> </ul>

	6,50m : on arrondit à 7m et le prix sera de : $7 \times 4 = 28$ €HT
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017</u>	4 €HT / m <sup>2</sup> / mois
<u>Fixation d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire</u>	150 € HT / container de 20 pieds soit <b>33 € HT m<sup>2</sup> / mois</b>

M.BRUNEL propose de voter.

**VOTE** : POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTION 7 – PROJET DE DELIBERATION : CONSOLIDATION D'UN EMPLOI EN CDD PAR LA CONCLUSION D'UN CDI**

Le Port Saint Pierre a subi une perte d'effectif au sein du service administratif du port. Il a par conséquent été nécessaire de recruter un agent en contrat à durée déterminée en qualité d'agent administratif, afin de répondre dans l'urgence aux nécessités de service.

Dans un objectif de continuité et de bon fonctionnement du service, la consolidation de cet emploi par la conclusion d'un contrat à durée indéterminée s'inscrivant dans le cadre d'une activité normale de la régie, est nécessaire.

Il est à préciser que ce contrat de travail est de droit privé, compte tenu de la nature de l'activité de la régie qui présente un caractère industriel et commercial.

M. BRUNEL propose aux membres du conseil portuaire de voter.

**VOTE** : POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

## **QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE : INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES – ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE, ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE**

Le marché relatif à l'acquisition de matériels informatiques, arrive à échéance au 31 décembre 2024.

De ce fait, il convient, dès à présent, de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande afin de permettre d'assurer la continuité de ces prestations.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure pour une durée d'un an, et renouvelable trois fois par reconduction tacite par période successive d'un an, et sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : Sans montant minimum
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

## **QUESTION 9 – MODIFICATIONS DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE ET DE TARIFICATION APPLICABLE AUX POSTES D'AMARRAGE ET AUX OUTILLAGES PUBLICS**

Il est proposé d'ajouter au titre 5 – PRESTATIONS ANNEXES AUX POSTES D'AMARRAGE, les points suivants :

*Article 5.1 : AVITAILLEMENT*

### **Article 5.1.3.1 : Fixation d'un tarif pour le nettoyeur haute pression**

*Création d'un tarif pour l'utilisation du nettoyeur haute pression : 4 €HT / ml du navire en arrondissant la longueur du bateau aux valeurs entières.*

*Article 5.4 : Fixation de tarifs pour le stationnement*

### **Article 5.4.1 : Création d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le Domaine Public Portuaire**

*Création d'un tarif pour le stationnement de containers ou remorques de stockage sur le domaine public portuaire : 150 € HT / container de 20 pieds soit 33 € HT m<sup>2</sup> / mois*

**Article 5.4.2 : Création d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle**

*Création d'un tarif pour le stationnement d'un véhicule pour les titulaires d'une autorisation d'occupation temporaire professionnelle conforme à l'ordonnance de 2017 : 4 €HT / m2 / mois.*

A la demande de M.CHOPPE s'interrogeant sur la méthode de calcul du stationnement de véhicule pour les titulaires d'AOT, il est précisé que l'emplacement au sol sera mesuré, mais que cette mesure vise essentiellement le port du Niel où les professionnels étaient facturés par le passé par la CCI, gestionnaire du port.

Il est précisé à M. THEVENIN qu'il ne s'agit pas d'un droit, mais d'une possibilité soumise à la décision de l'autorité portuaire.

A l'évocation du professionnel de plongée garé quotidiennement sur le parking du port de La Capte, M.L'HENAFF précise qu'une recherche sera effectuée pour vérifier son bon droit. M.GAVIN juge qu'il est nécessaire de donner la possibilité de bien accueillir les professionnels titulaires d'AOT réglementaire.

En l'absence d'autre question, M. BRUNEL passe au vote.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1er point : POLE OPERATIONNEL** (présentation en annexe)

M.L'HENAFF présente le système de nettoyage à haute pression à l'eau de mer avec rinçage à l'eau douce dessalée installé sur la zone d'activités.

La carène des bateaux est nettoyée à l'eau de mer par un système de jet haute pression et son rinçage se fait à l'eau dessalée.

## **2ème point : POLE GESTION DES PLANS D'EAU** (présentation en annexe)

Il est indiqué que 2 bateaux semi-rigides sont à l'achat et qu'un véhicule terrestre supplémentaire a été loué pour une période de 47 mois.

M.L'HENAFF insiste sur le recrutement de saisonnier dès le mois d'Avril permettant ainsi plus de présence sur les plans d'eau des ports. Il est précisé qu'un travail sur les horaires des maîtres de port a été effectué afin de permettre une présence accrue sur les ailes de saison.

A la demande de M. THEVENIN et avec l'accord de M. BRUNEL, il est convenu que les horaires du port de La CAPTE et les numéros d'urgence seront envoyés par mail aux usagers du port de La Capte.

Enfin, les membres du conseil sont informés qu'une campagne de changement de plaques de quai est lancée.

## **3ème point : SOF 2024**

M.L'HENAFF présente les dispositions relatives à la SOF 2024 qui attribuera 49 tickets pour les Jeux Olympiques. Cet enjeu majeur explique la présence importante de compétiteurs et d'équipages avec :

- 856 participants
- 90 nations
- 350 Coachs
- 300 bénévoles

Malheureusement, eu égard aux événements politiques internationaux, les injonctions préfectorales imposent un renforcement de la sécurité, des accès terrestres à différentes zones portuaires et des accès maritimes des différents bassins.

Il est précisé qu'il n'y a pas de restrictions de navigation liée à l'organisation de la SOF.

## **4ème point : CAMERA**

En réponse à M.GAVIN, il est indiqué que la caméra budgétisée est gérée par la Police municipale, seul service habilité à regarder ces caméras et à enregistrer les données.

Les particuliers ne peuvent pas accéder à ces données. Il est rappelé que sur les contrats annuels, il y a une case à cocher pour déflouter les navires, ce qui est important pour permettre une meilleure surveillance avec l'accord individuel de chaque usager.

Il est précisé qu'il s'agit d'une caméra PTZ (Pan Tilt Zoom) capable d'être pilotée et de zoomer par elle-même.

### **5ème point : CANAL DU GRAAS**

En réponse à M.THEVENIN, il est indiqué qu'initialement le canal proposait 40 postes, nombre diminué annuellement de 5 postes jusqu'à la reprise possible des travaux du Port.

Cette année, 35 postes seront exploités.

### **6ème point : LE DRAGAGE**

M.CHOPPE souhaite féliciter la réactivité des maîtres de port et de l'entreprise qui ont agi rapidement pour permettre aux professionnels et aux usagers de sortir du port.

Il est indiqué qu'aucune bathymétrie n'a été faite au terme de ce dragage de la passe d'entrée en raison de son coût important (2 500€ par bathymétrie). En effet, un appareil de bathymétrie est au budget afin de pouvoir réaliser ces relevés de profondeur en régie, alors que le chargé d'opération nouvellement recruté va pouvoir projeter ces données sur des cartes de système d'information géographique.

Les questions diverses étant terminées à 14h55, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port de La Capte.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

